## Compte rendu de la séance du 18 septembre 2019

Président : IBANEZ Lydia - Secrétaire : DUCHATEL Marie

Présents : Lydia IBANEZ, Marie DUCHATEL, Béatrice GAMBUS, Carole VERGÉ,

Benoît LANDMANN

Excusés:

Absents: Hubert CARDONA, Sylvie BALMIER, Pierre GARESE

Réprésentés :

#### Ordre du jour:

- Délibérations :
- Délibération pour libéralités reçues
- Délibération pour acceptation devis entreprise ROBERT : mise en conformité armoires EP et rénovation EP place de l'Eglise
- Délibération pour convention d'adhésion à la médecine professionnelle et préventive
- Programmation des travaux du SYADEN concernant l'éclairage public
- Subvention de fonctionnement au Collège de Couiza

Affaires communales / questions diverses

### Délibérations du conseil:

<u>Libéralités reçues ( DE 2019 29)</u> : Résultat du vote : Adoptée Votants : 5 Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que des particuliers souhaitent participer à l'effort d'embellissement du village en effectuant un don à la Commune :

M. PEREIRA Tiago => 15.00 € M. DAVIS Frédérick => 100.00 €

Le Conseil Municipal OUÏ l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré

**ACCEPTE** les dons mentionné ci-dessus pour un total de 115.00 €.

AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Acceptation d'un devis pour les travaux de mise en conformité des armoires d'éclairage public du village et rénovation de l'éclairage public place de l'église (DE 2019 30) Résultat du vote : Adoptée Votants : 5 Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Les Membres du Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, la Présidente a déclaré la séance ouverte.

Mme la Présidente rappelle à l'assemblée que, suite à la convention signée avec le SYADEN concernant le diagnosticéclairage public (signature autorisée par délibération en date du 7 octobre 2015), le SYADEN à mandaté l'Entreprise ROBERT SAS en vue de réaliser une étude. L'entreprise ROBERT a fourni une proposition technique concernant :

- le recolement et attributs
- la mise en conformité des armoires de commande d'éclairage public du village (boulodrome, Croux, Garenne, Pader, Faubourg et poste communal Antugnac)
- la rénovation de l'éclairage public place de l'église

La proposition financière définitive sera fournie ultérieurement.

Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- D'accepter la proposition technique de la société ROBERT SAS 22 Rue de la gare 11 300 POMAS concernant les conditions d'exécution.
- Décide de donner mandat à Madame le Maire pour tout ce qui concerne la réalisation de ce projet.

Convention d'adhésion au service de médecine du travail (DE 2019 31) Résultat du vote : Adoptée Votants : 5 Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0 Mme le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de signer une convention avec le centre de

Mme le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de signer une convention avec le centre de gestion de l'Aude, afin d'adhérer au service de Médecine du Travail,suite à une actualisation à compter du 1er janvier 2019.

Après lecture de la nouvelle convention actualisée, le Conseil municipal est invité à se prononcer pour donner ou non l'autorisation au Maire de signer la convention

Le Conseil Municipal,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- Approuve la nouvelle convention actualisée à compter du 1er janvier 2019.
- Autorise Mme le Maire à signer la convention qui sera jointe à la présente délibération.

# <u>Programmation des travaux du SYADEN : (Voir délibération ci-dessus)</u>

Seule la partie concernant la place de l'église sera réalisée en 2019. La mise en conformité des armoires de commande d'éclairage public du village (boulodrome, Croux, Garenne, Pader, Faubourg et poste communal Antugnac) sera réalisée en 2020.

Ces travaux seront subventionnés à 70% par le SYADEN.

## Subvention de fonctionnement au Collège de Couiza :

Le Collège de Couiza sollicite une aide financière de la part des communes du canton sous forme de subvention. Le Conseil Municipal décide d'octroyer 150 e au titre de l'année scolaire 2019 - 2020.

## Affaires communales / questions diverses :

- Courant octobre, ENEDIS va lancer une campagne de remplacement des compteurs électriques sur Antugnac. Pour contacter ENEDIS, en cas de refus, prendre rendez-vous ou autre, il faut composer le 09 70 80 87 70. Les personnes dont le compteur électrique est situé à l'extérieur de l'habitation, en limite de propriété, ne pourront pas s'opposer à son remplacement.
- Projet de Parc de loisir :

La commune a obtenu des subventions de l'Etat et de la Région. Le Département n'a pas pu octroyer d'aide en 2019 mais une demande de subvention sera redéposée en 2020.